

## ÉPOUX ou PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales <sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

Extrait de l'acte de naissance n°

## PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 24 aost 2013

02 heures 41

à

est né(e) <sup>(2)</sup> Mathéo GEERTS  
suivant déclaration conjointe de  
choix de nom du 26 aost 2013.

(1<sup>re</sup> partie)

2<sup>nde</sup> partie

<sup>(3)</sup>

du sexe masculin

à Fontainebleau  
(Seine et Marne)

(2)

reconnu(e) <sup>(3)</sup> le 22 juillet 2013  
en cette mairie

par les père et mère.

Délivré conforme aux registres, le 26 aost 2013

Mentions marginales <sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil



## ÉPOUSE ou MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales <sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales <sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

<sup>(1)</sup> Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

<sup>(2)</sup> Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »

<sup>(3)</sup> Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née (le... à...) »

<sup>(4)</sup> Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère ».

<sup>(5)</sup> Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.